

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
AGISKA COOPÉRATIVE

Par décision du conseil d'administration d'Agiska coopérative, avis est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des membres d'Agiska coopérative se tiendra le mardi 26 mars 2024 à 10 h au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe situé au 1325, rue Daniel-Johnson Ouest à Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8S4.

Cette année l'assemblée générale annuelle se fera uniquement en présentiel et l'accueil se fera dès 9 h.

L'inscription est obligatoire avant le 12 mars 2024 si vous désirez dîner sur place. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire d'inscription accessible en utilisant ce code QR :



Pour toutes questions ou tous commentaires, vous pouvez communiquer avec Valérie Lemaire-Jodoin, directrice communication et marketing au 450 501-6049 ou à l'adresse communications@agiska.coop

Vous trouverez en annexe les documents suivants :


- Le projet d'ordre du jour au verso de l'avis de convocation
- Les formulaires intitulés « Autorisation de représentation pour une société ou une autre personne morale membre d'une coopérative » et « Autorisation de représentation par le conjoint ou l'enfant majeur d'un membre »
- L'avis de mise en candidature pour l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle
- La lettre de démission suspensive conforme à l'annexe « A » du Règlement numéro 4
- Le formulaire de candidature prescrit par la coopérative

La procédure des assemblées délibérantes d'Agiska coopérative (Règlement 3) est disponible sur le site Web agiska.coop, dans la section AGA 2024.

Par ailleurs, notre conférencier invité cette année sera M. Benoit Marcoux, Directeur, devises et produits dérivés chez Desjardins. Sa conférence s'intitule *Économie et marchés : S'adapter à un nouveau contexte*. Monsieur Marcoux discutera du contexte économique et de ses défis à venir.

Nous vous accueillerons aussi dans nos différents kiosques après la clôture de cette assemblée afin d'échanger avec vous dans une ambiance conviviale.

En espérant vous compter parmi les nôtres, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hugo Larouche, M.A.P.
Secrétaire général
Agiska coopérative

Avis donné à Saint-Hyacinthe, le 13 février 2024.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

2^e Assemblée générale annuelle AGISKA COOPÉRATIVE 26 mars 2024

-
1. Ouverture de la 2^e assemblée générale annuelle
 2. Lecture de l'avis de convocation
 3. Procédure des assemblées délibérantes
 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2023
 6. Allocution du président
 7. Rapport de la direction pour l'exercice 2022-2023
 8. Présentation du rapport financier 2022-2023
 9. Rapport de l'auditeur indépendant
 10. Période de questions
 11. Adoption du rapport financier
 12. Nomination de l'auditeur indépendant
 13. Recommandation - Affectation de l'excédent de l'exercice financier
 14. Ratification par les sociétaires des actes des administrateurs et des gestionnaires
 15. Élection des administrateurs
 16. Nomination des délégués et délégués substitués
 17. Allocation de présence des administrateurs
 18. Parts - Groupe producteur Agrilait s.e.c.
 19. Période d'échange
 20. Clôture de l'assemblée